

La prescription médicale d'activité physique adaptée : connaissances et besoins des médecins généralistes d'Ile-de-France

Dr Alexis Astruc¹

Dr Jean-Christophe Blanchard²

¹ Université Paris Descartes, Médecine générale, Doctorant

² Hôpital Corentin Celton, Réadaptation cardiaque, PH, Directeur de thèse

Contexte

Les **médecins traitants** sont **autorisés à prescrire de l'activité physique (AP)** aux patients atteints d'**affections de longue durée (ALD)** depuis un décret paru le 30 décembre 2016 en vigueur depuis le 1er mars 2017.

Objectif

Évaluer les **connaissances** et **besoins** des médecins généralistes d'Ile-de-France concernant la prescription médicale d'AP.

Matériels & Méthode

- Médecins généralistes en activité,
- Exerçant majoritairement la médecine générale en soins primaires,
- Hauts-de-Seine (92) et du Val-de-Marne (94),
- Période d'inclusion : Août 2017 à Février 2018.

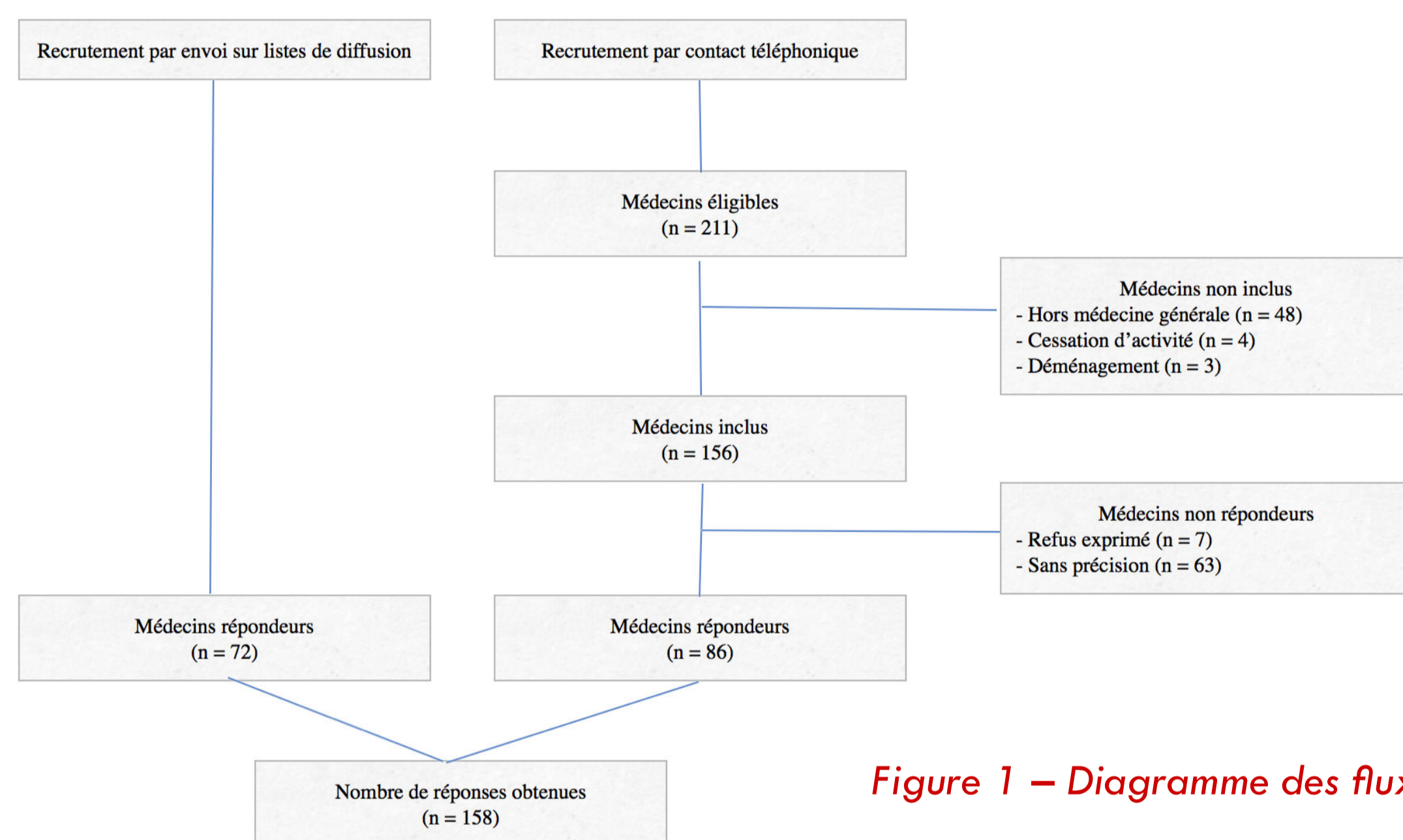


Figure 1 – Diagramme des flux

- Recueil des données par un questionnaire,
- Analyse statistique descriptive et analytique multivariée.

Discussion

- Sujet fréquemment abordé en consultation le plus souvent par le médecin.

- Manque de formation initiale et continue,
- Sentiment exprimé de manque de connaissance,
- Bénéfices de l'AP encore peu connus dans certaines pathologies.

- Personnalisation selon l'âge et la pathologie,
- Mais pathologies chroniques non identifiées comme des cibles prioritaires.

- Prescription médicale d'AP jugée pertinente,
- Mais là aussi sentiment de manque de compétence.

- La contrainte principale : le manque de formation.

- Les mesures favorisant la prescription : les brochures d'information, un site internet d'aide à la prescription d'AP, et l'organisation de formations spécifiques.

Conclusion

La prescription médicale d'AP est un **concept jugé pertinent** mais la majorité des médecins estiment ne pas avoir de compétence suffisante principalement en raison d'un **manque de formation**.

Nous avons identifié **trois mesures à prendre** pour faciliter la prescription d'AP :

- L'organisation de **formations spécifiques** sur l'AP,
- La conception d'**outils pour aider les médecins**,
- La **promotion de la pratique d'AP** chez les médecins.

Résultats

Formation initiale

- **84,2%** des médecins la jugent non satisfaisante,
- **77,8%** déclarent ne pas avoir bénéficié d'une formation initiale concernant l'AP,
- **16,4%** ont une compétence spécifique en médecine du sport.

Formation continue

- **81,6%** des médecins n'ont suivi aucune formation spécifique en AP.

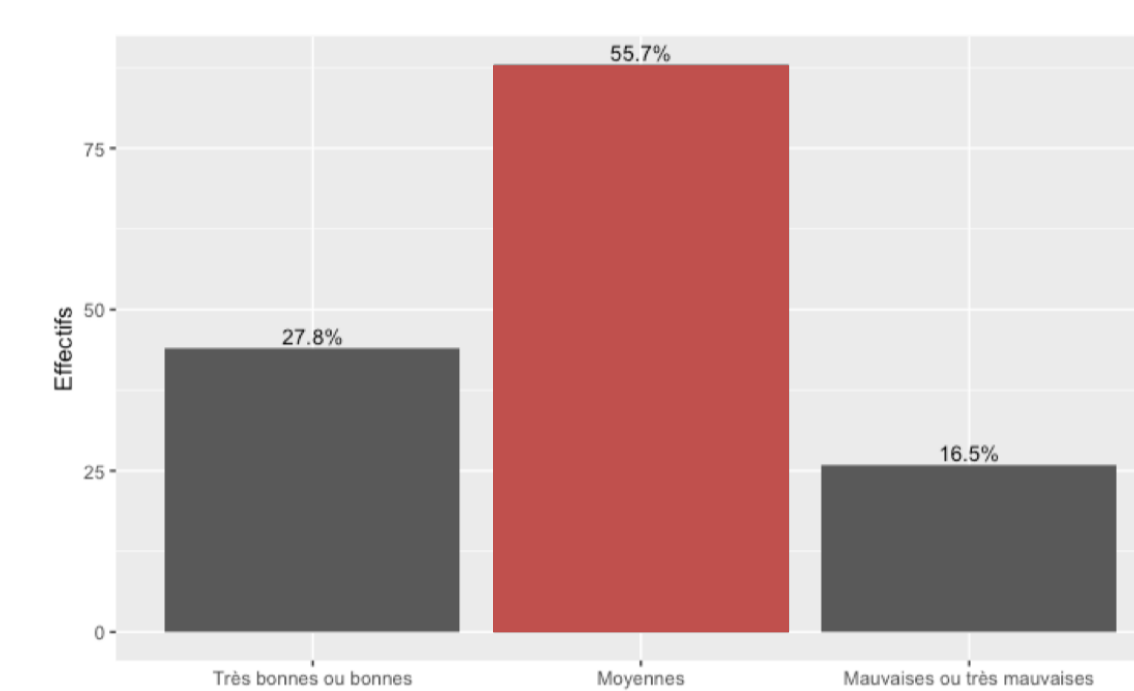


Figure 2 – Auto-évaluation des connaissances au sujet du conseil en activité physique

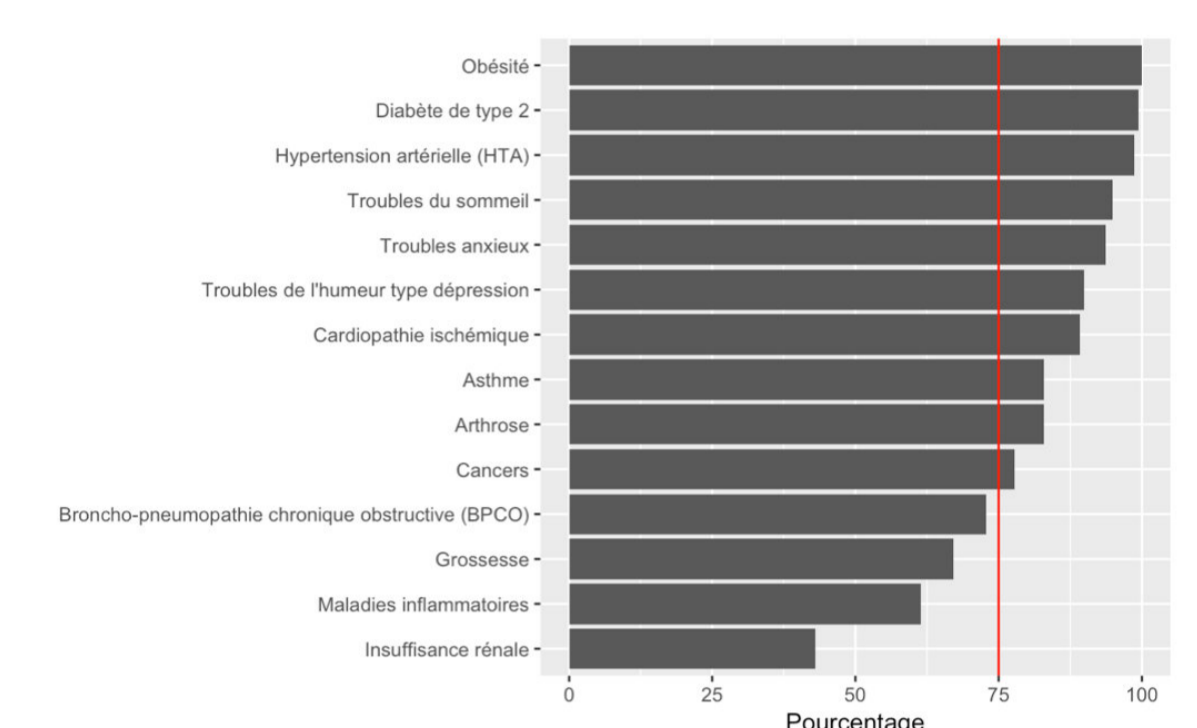


Figure 3 – Proportion de médecins estimant un bénéfice possible de l'activité physique adaptée, par pathologie

Une problématique quotidienne

- **97,5%** des médecins estiment parler d'AP lors d'au moins 1 consultation sur 4,
- **69,6%** des médecins abordent eux-mêmes le sujet dans 3 consultations sur 4.

Un impact sur la durée de la consultation

- La consultation où l'AP est abordée dure plus longtemps pour **63,3%** de l'échantillon,
- Temps supplémentaire estimé à moins de 5 minutes pour **72%** d'entre eux.

Ne fait pas l'objet d'une consultation spécifique

- **63,9%** des médecins ne font jamais ou rarement de consultations dédiées à l'AP.

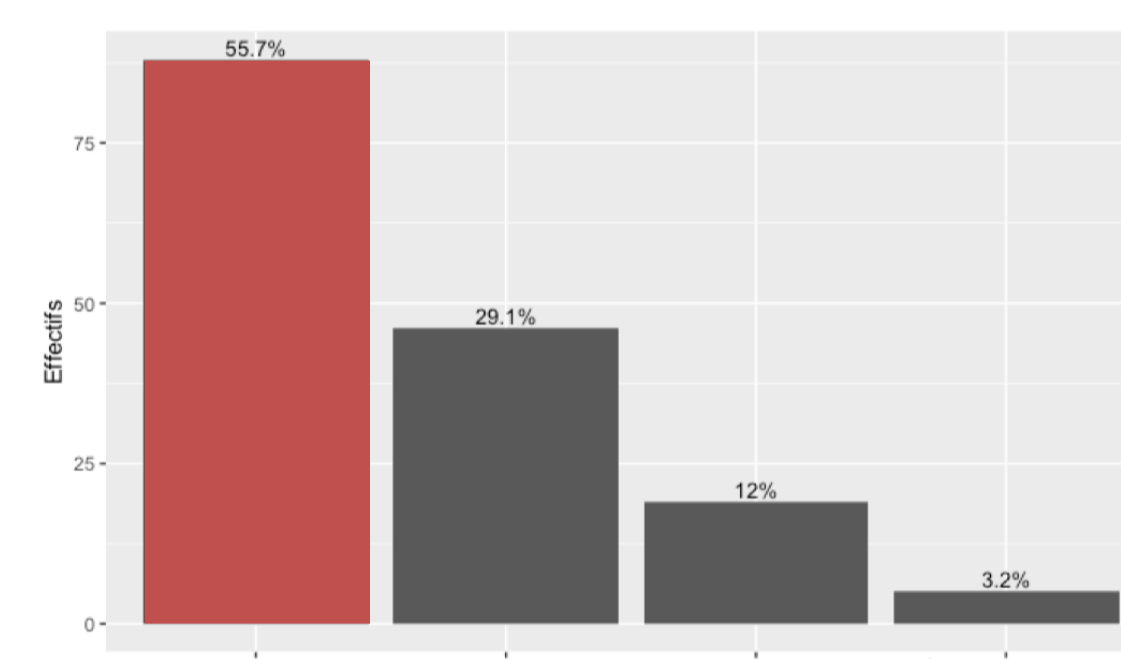


Figure 4 – Type de patients chez qui l'AP est le plus fréquemment conseillée

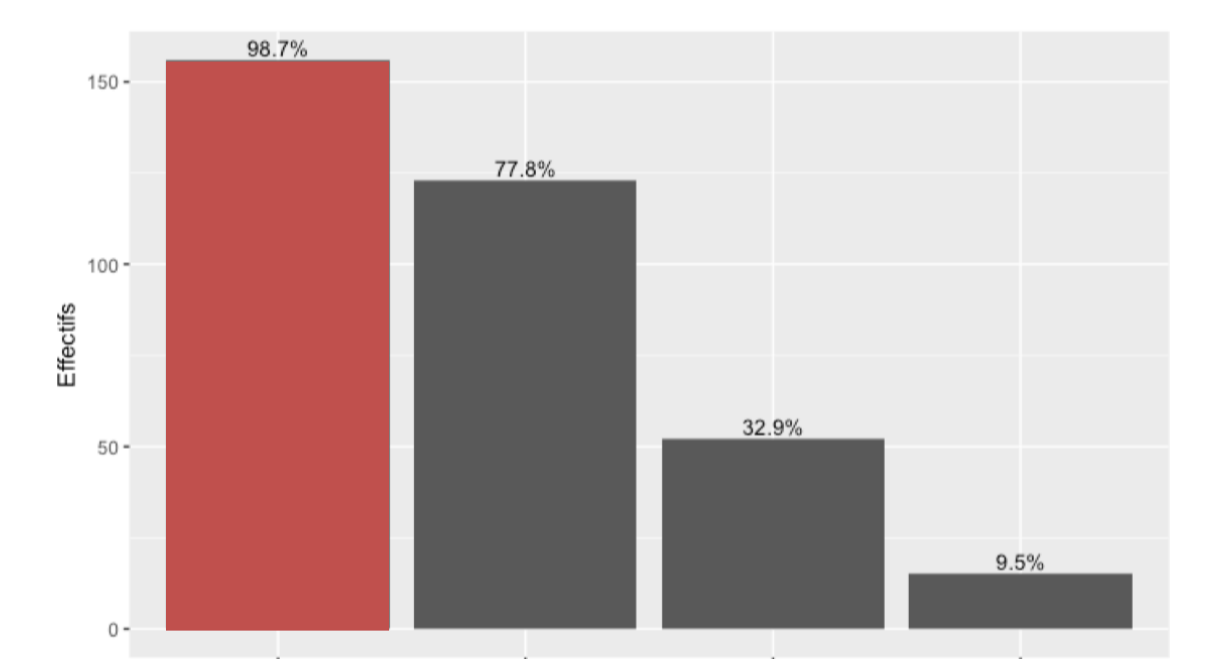


Figure 5 – Type d'activité physique recommandée

Un concept connu

- **84,8%** des médecins ont entendu parler de prescription médicale d'AP ou de sport sur ordonnance.

Un concept pertinent

- **61,4%** des médecins jugent l'idée de prescrire de l'AP aux patients pertinente.

Un sentiment de manque de compétence

- **58,9%** des médecins estiment ne pas avoir de compétence suffisante en la matière.

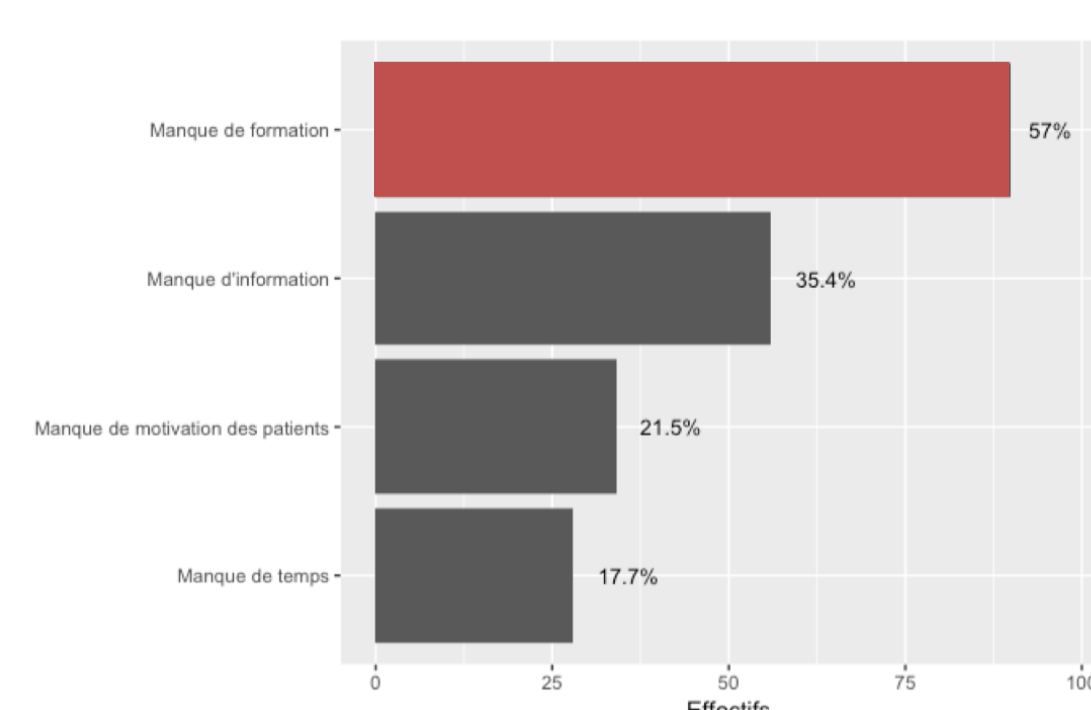


Figure 6 – Contraintes limitant la prescription d'activité physique

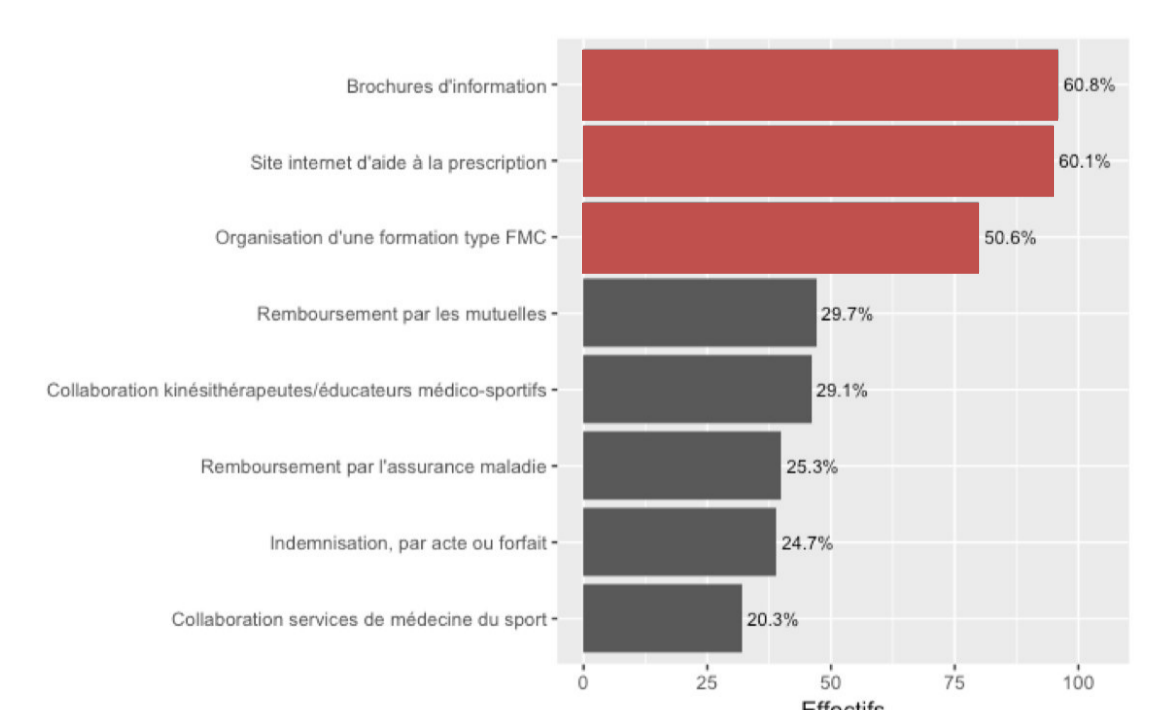


Figure 7 – Principales mesures favorisant la prescription médicale d'AP

Les facteurs favorisant le sentiment de compétence en prescription d'AP sont :

- Une **compétence spécifique en médecine du sport** ($p < 0,01$),
- L'**abord fréquent de l'AP en consultation** ($p < 0,001$),
- La **pratique personnelle d'AP** ($p < 0,01$).